DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Février 2023

Délibération n° 2023.02.07

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Février 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés: Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Rénovation énergétique du groupe scolaire - demande de subvention auprès du Département du Rhône – Appel à projets 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de programmer la rénovation thermique des différents bâtiments composant le groupe scolaire (Ecole maternelle, Ecole primaire et restaurant scolaire).

Il rappelle que le montant des travaux a été estimé à 759 110 € hors taxes.

Ce projet de rénovation énergétique du groupe scolaire relève des indicateurs sur la valorisation de l'action publique du Département et notamment en matière d'éducation. Le projet correspond également à une logique de développement durable et s'inscrit donc dans le cadre de l'appel à projet 2023 du Département du Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 APPROUVE le projet de rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire qui s'élève à 759 110 € HT

- **SOLLICITE** une subvention au Département du Rhône d'un montant représentant 25 % de la dépense subventionnable.
- S'ENGAGE, par tout moyen approprié à la nature de l'objet subventionné à mentionner le concours financier du département du Rhône.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Jacky MENICHON Le secrétaire, Gilles ASSANT